

# Inscription vide-grenier & attestation personne physique

Vide-Grenier de Verdets du 07 mai 2023 à la Salle Polyvalente de Verdets

**Organisateur :** Association Scolaire Les Wallabies De Verdets, 20 rue des Pyrénées,  
64400 VERDETS

Je soussigné(e), Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à Ville : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° \_\_\_\_\_

Délivrée le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

## Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.  
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature

-----  
Ci-joint, le chèque correspondant au total ci-dessous, à établir à l'ordre de  
ASSOCIATION LES WALLABIES DE VERDETS :

Nombre de mètres souhaités (6 m maximum) : \_\_\_\_\_ X 3 € = \_\_\_\_\_ €

Nombre de tables souhaitées : \_\_\_\_\_ X 2 € = \_\_\_\_\_ €

Formule déjeuner (1 sandwich + 1 boisson + 1 gâteau + 1 café) : \_\_\_\_\_ X 8 € = \_\_\_\_\_ €

Bon pour un sandwich chaud ou froid : \_\_\_\_\_ X 3,5 € = \_\_\_\_\_ €

**Total = \_\_\_\_\_ €**

Nombres de chaises souhaitées : \_\_\_\_\_

Préférence emplacement :  Extérieur  Intérieur  Peu importe

**Pensez à nous envoyer le règlement du vide-grenier signé ainsi que la photocopie de votre pièce d'identité**

# Règlement intérieur du Vide-Grenier de Verdets 2023

Le 07 mai 2023 à la salle Polyvalente de Verdets

## Article 1

La manifestation dénommée « Vide-grenier de Verdets » organisée par l'Association Scolaire "Les Wallabies de Verdets" se déroulera à la Salle Polyvalente de Verdets (64400) en intérieur et/ou en extérieur entre 09 h 00 et 17 h 00.

## Article 2

Le vide-grenier est ouvert **uniquement aux particuliers**. Les participants devront

Soit retourner les documents suivants à l'adresse indiquée avant 02 mai 2023 :

"Les Wallabies de Verdets"

Vide-grenier

20 rue des Pyrénées - 64 400 VERDETS

- La demande d'inscription et attestation sur l'honneur dûment remplies
- Le règlement intérieur signé.
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso)
- Le paiement correspondant à la réservation.

Vous serez notifié par e-mail, sms ou par téléphone de la bonne réception de votre dossier.

**Soit s'inscrire via la page [helloasso.com](https://www.helloasso.com) de l'association :**

<https://www.helloasso.com/associations/association-scolaire-les-wallabies-de-verdets>

Dans les deux cas, les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

## Article 3

Les tarifs pour le vide-grenier sont fixés ainsi :

- Le prix est fixé à 3 € le mètre linéaire
- Table d'1,5 m ou 1,85 m mise à disposition 2 €

## Article 4

L'installation des stands devra se faire de 06 h 30 à 08 h 30 (et pas avant). Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide greniers / brocante. Tout emplacement réservé et non occupé à 8 h 30 sera considéré comme libre.

## Article 5

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

## Article 6

Les véhicules ne pourront pas être attenants aux stands. Un espace de stationnement réservé aux exposants sera mis à disposition derrière la salle polyvalente.

## **Article 7**

L'absence de l'exposant(e) (pour quelques raisons que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc.) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

## **Article 8**

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

## **Article 9**

Le démontage des stands est interdit avant la clôture du vide-grenier à 17 h 00. Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit.

## **Article 10**

Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la mairie dès la fin de la manifestation.

## **Article 11**

La vente de produit neuf, d'armes, d'animaux, de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation spéciale et explicite de l'organisateur.

## **Article 12**

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant(e) ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

## **Article 13**

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

## **Article 14**

L'exposant(e) s'engage à ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) et déclare sur l'honneur de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur du Vide-Grenier.

Prénom et Nom :

Signature :